

Communiqué
Service presse et relations médias
presse@grandreims.fr - [espace presse](#)
Tél. : 03 26 77 77 40

Conseil communautaire, jeudi 14 novembre 2024

Reims, 14 novembre 2024. Ce débat d'orientation budgétaire souligne pourquoi la communauté urbaine du Grand Reims figure parmi les EPCI les mieux gérés de France. Ces projections traduisent la volonté de bien gérer l'argent des contribuables, l'argent des habitants des 143 communes, c'est-à-dire l'argent de l'ensemble des concitoyens. En effet, les projections confirment la bonne santé financière de la CUGR et son haut niveau d'investissement, malgré des difficultés liées à la revalorisation de l'indice des agents, à l'inflation, au contexte national et même international.

Ce Conseil communautaire est l'occasion de présenter aux élus le bilan et les perspectives du Projet de Territoire trois ans après son adoption. Il en ressort que de nombreuses actions ont déjà été mises en œuvre, notamment avec le nouveau réseau Grand Reims Mobilités.

Soucieuse de poursuivre ses engagements en matière de soutien aux associations, la communauté urbaine du Grand Reims aura voté ce jour près de 134 000 € de subventions, avec une attention toute particulière sur les actions en faveur de l'éducation notamment.

Le quatrième vote pour l'année 2024, par l'assemblée communautaire, de subventions pour le contrat de ville 2024-2030, qui concerne plusieurs quartiers dits « prioritaires de la politique de la ville » est emblématique de l'importance du rôle des associations. Ainsi, la mobilisation de « Champagne Ardenne Active » et de « Textile du Monde » est riche de promesses, celle d'un accompagnement individualisé vers l'employabilité, respectivement via des permanences sans rendez-vous pour un large public ou encore d'un tutorat ciblant des seniors autour de la couture.

Les compétences voiries et ouvrages d'art du Grand Reims prennent tout leur sens à l'occasion de deux délibérations nécessaires pour organiser, respectivement avec GRDF et avec la SANEF, à la fois le déplacement de réseaux de distribution publique de gaz naturel et la construction d'une passerelle dédiée aux modes doux au-dessus de la traversée urbaine. Avec l'opération Berges de Reims, une nouvelle page marquante de l'histoire de Reims et de son territoire est bel et bien en train de s'écrire. Les espaces publics sont redessinés pour proposer dans les prochaines années des offres inédites et attractives, à la fois à proximité du canal, de la Vesle tout comme du centre-ville, pour les Rémois, les Grands Rémois, les touristes.

N°210 – Le Grand Reims et le développement durable : bilan et perspectives trois ans après l'adoption du Projet de territoire.

1 – Planification et efficience

Pour évaluer sa transition écologique, le Grand Reims s'est engagé dans une démarche de labellisation avec l'Ademe dans les domaines « climat-air-énergie » et « économie circulaire ». Le Projet de territoire du Grand Reims guide aussi la révision du SCoT qui s'approche de la fin de parcours. Signé en 2021, le Pacte Territorial de Réussite de la Transition Écologique qui a renforcé la collaboration avec la Ville de Reims, l'État, la Région et le Département a intégré **huit nouvelles actions**.

2 - Climat et énergie : des actions concrètes pour réduire les émissions de CO₂ et favoriser l'éco-mobilité

Le nouveau réseau Grand Reims Mobilité, qui se déploie depuis début 2024, fait un bond en avant grâce à l'offre de transports publics et de services sur le territoire mais aussi à sa transition écologique, avec l'ajout à terme d'1,4 million de kilomètres commerciaux, spécialement en secteur rural et une **division par trois des émissions de CO₂**.

Alors que les trois premières lignes de **covoiturage** fonctionnent bien et se pérennisent, la préfiguration du réseau **Grand Reims à vélo**, le fonds de concours pour les aménagements cyclables communaux, l'expansion des services de location de vélo, l'aide à l'achat de vélo renforcent le développement de l'éco-mobilité.

Ces évolutions sont à rapprocher de la future liaison Tondeurs-Autoroute A34, de la ZFEm et de la démultiplication des infrastructures de recharge pour véhicules électriques d'ici 2035 qui contribueront au même objectif, à savoir aérer et apaiser la circulation pour améliorer la santé des habitants. Reconnu comme « quartier résilient », le quartier Croix Rouge bénéficie d'une bonification nationale supplémentaire, au service notamment de la rénovation énergétique et de la résilience des espaces publics.

En parallèle des opérations de renouvellement urbain, le nouveau Contrat de ville 2024-2030, récemment adopté, a fait des transitions un axe prioritaire. Associant un grand nombre d'acteurs, la nouvelle charte d'attractivité résidentielle ajoute aux objectifs quantitatifs du Plan local de l'habitat du Grand Reims des objectifs qualitatifs, en insistant sur le confort des logements et le respect de l'environnement. En plus des aides nationales à la rénovation du parc privé existant, le Grand Reims propose ses propres dispositifs pour soutenir les propriétaires dans leurs projets de travaux énergétiques ou de remplacement d'équipements de chauffage. Tout en travaillant à son schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération, il accompagne la montée en puissance des réseaux de chaleur et des projets d'installation de panneaux photovoltaïques. Qu'il s'agisse d'agrandir le Centre Européen de Biotechnologie et Bioéconomie, de favoriser l'émergence de start-up issues de la recherche ou de créer un démonstrateur de bioraffinerie territorial sur l'ancienne BA112, les projets qui participent à la dynamique de développement de la bioéconomie font l'objet d'un soutien constant de la part du Grand Reims.

Sous l'impulsion de Reims Tourisme & Congrès, la notion de **tourisme durable** progresse sur le territoire, avec notamment une étude sur le tourisme régénératif co-réalisée en 2024. Les enjeux environnementaux et de sobriété énergétique sont toujours bien intégrés dans la programmation des travaux de voirie et d'éclairage public du Grand Reims.

3 – Urbanisme et environnement : la qualité de l'air, le tri des déchets et les actions autour de l'eau et de l'assainissement comme axes majeurs

Tandis que les grands projets urbains que sont les Berges de Reims et la voie des Sacres sont entrés dans leur phase opérationnelle visible, que des places emblématiques du cœur de Reims se préparent à une requalification en profondeur destinée à les adapter au changement climatique, le patrimoine architectural du centre-ville de Reims est placé sous protection renforcée grâce au Plan de Valorisation de l'Architecture et du patrimoine (PVAP). Les deux dispositifs du Grand Reims, à la disposition des communes qui veulent investir dans leur développement durable et/ou la préservation de leur patrimoine naturel, sont de plus en plus sollicités.

La qualité de l'air comme l'exposition au bruit sont des enjeux de santé publique suivis de près par le Grand Reims qui participe à deux expérimentations avec Atmo Grand Est. Un fonds air bois a été créé pour accélérer le remplacement des dispositifs de chauffage au bois par des équipements labellisés, dotés d'un meilleur rendement thermique et réduisant les émissions de particules fines, nocives pour la santé. Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement a été finalisé.

En matière **d'eau et d'assainissement**, le Grand Reims continue de promouvoir le **Plan Pluie** auprès des aménageurs. D'autre part, les actions en faveur de l'environnement et de la protection des aires d'alimentation de captage d'eau potable se multiplient et se complètent d'une optimisation du traitement des matières grasses des eaux usées, en la station d'épuration.

Le tri des déchets s'étend dans l'espace public avec l'implantation d'abri-bacs pour les biodéchets et la mise en route de la collecte sélective des emballages dans les parcs et jardins. Une nouvelle déchetterie dans le Tardenois et une formation en ligne au compostage viennent étoffer l'arsenal. La lutte contre les déchets abandonnés est également menée par la brigade environnementale en cours d'installation. La lutte contre le gaspillage alimentaire est une priorité affichée dans les restaurants scolaires du Grand Reims, de même que l'est la recherche de performance énergétique et de confort dans les locaux neufs ou rénovés accueillant les enfants.

Encadré par une nouvelle convention de partenariat, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) a atteint, en 2024, le niveau 2 de la labellisation nationale et lancé ses premières actions concrètes.

4 – Sensibilisation et accompagnement des habitants

Axées sur le développement durable, la mobilité ou les déchets, les Semaines européennes sont autant d'opportunités saisies chaque année par le Grand Reims et ses partenaires pour informer et mobiliser un large public. Les efforts de communication et de sensibilisation ne se limitent pas à ces temps forts. Ils prennent aussi d'autres formes plus ciblées : sessions d'information et de formations dans le cadre du « Passeport pour demain », ateliers au Recycl'lab, escape game pour les jeunes, visites de la station d'épuration, réunions sur la mobilité électrique... Certaines animations, sur les mobilités alternatives, les énergies, les déchets ou les matériaux biosourcés, sont spécialement orientées vers les publics professionnels qui sont à la fois des acteurs et des relais importants dans la transition écologique du Grand Reims.

5 – Administration et éco-exemplarité :

Les outils d'évaluation mis en place par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale délivrent des valeurs de référence qui permettent de mesurer l'évolution positive de son action **en matière de transition écologique**. Les dépenses du Compte Administratif 2023 qui ont une incidence favorable sur le climat ont augmenté de 23 % par rapport à 2022. En matière d'investissement, la transition écologique représente 50 % de l'effort budgétaire en 2024. La **communauté des éco-agents**, signataires de la charte, grossit sous l'effet des formations, animations internes et outils proposés, tels que l'espace collaboratif et la « minute verte » introduits sur Alizé. Les éco-gestes professionnels suivent la même courbe ascendante. Sous couleur du SPASER, le Grand Reims fait des progrès mesurables en termes d'achats responsables et entraîne dans cette logique vertueuse ses prestataires et fournisseurs.

Les auto-évaluations montrent des pratiques numériques responsables déjà bien installées mais à compléter et à formaliser. C'est l'objectif de la stratégie qui sera mise en œuvre début 2025. Sur le terrain des mobilités, la transition du parc de véhicules et matériels roulants du Grand Reims avance significativement, en lien avec le déploiement optimisé des bornes de recharge électrique.

N°211 - Débat d'orientation budgétaires

Sur le plan de la dette, le niveau d'endettement augmente certes cette année et devrait continuer à croître de manière progressive jusqu'en 2028. La capacité de désendettement du Grand Reims était de 1,68 années en 2023 et elle est de 2,4 années en 2024. Soit un niveau extrêmement satisfaisant au vu du contexte et une capacité très éloignée du seuil de vigilance fixé à 10 ans et du seuil d'alerte fixé à 12 ans par la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022.

Bien loin des 10,7 années de Nancy, 9,5 années de Montreuil, 8,4 années de Grenoble, 8,1 années de Marseille ou pire des 24 années de Paris.

Depuis sa création, le Grand Reims s'est globalement désendetté. L'encours net était à 95,7 millions d'euros en 2022 contre 93,5 millions d'euros au 31 décembre 2023. Pour mémoire, cet encours net était de 121,1 millions d'euros au 1^{er} janvier 2017.

Et cela est notamment dû à une épargne brute particulièrement élevée. Cette épargne n'est pas de l'argent placé, elle constitue ce que l'EPCI a réussi à ne pas dépenser en fonctionnement pour financer l'investissement.

L'épargne brute de la Communauté urbaine devrait d'ailleurs se réduire à 44,6 millions d'euros en 2024, contre 55,8 millions d'euros en 2023, soit une diminution de 11,2 millions d'euros. Ce qui ramènerait, en réalité, le Grand Reims au niveau de son épargne brute de 2022.

Malgré les incertitudes et les différentes crises qui impactent directement les collectivités, du COVID à la guerre en Ukraine en passant par la hausse du coût des énergies, le Grand Reims a toujours tenu le cap.

Le Grand Reims a toujours assumé pleinement son rôle d'outil d'investissements massifs, de machine à investir sur les territoires.

En 2024, les investissements de la CU se porteront in fine entre 99 et 105 M€ sur le seul budget principal, contre 79,5 M€ en 2023.

Des investissements soulignant une politique active de développement qui consiste à concrétiser les chantiers principaux de la feuille de route de la mandature : le Projet de territoire.

Nouvelle offre de transports sur l'ensemble du territoire de la CU, révision du SCoT, lancement de la marque *Reims Légend'R*, déploiement des actions du PCAET, création de nouveaux pôles scolaires, construction de nouvelles déchetteries, doublement de l'enveloppe et du nombre de projets au Fonds de soutien, adoption

du schéma cyclable... l'action du Grand Reims est visible partout sur le territoire, en faveur du quotidien et du cadre de vie des administrés.

Mais des efforts notables et supplémentaires devront être produits pour mettre en œuvre le budget 2025. Notamment pour faire face aux effets du PLF 2025 à travers lequel le gouvernement souhaite demander à 450 collectivités locales un effort de 5 milliards d'euros qui pourrait même tendre vers 10 milliards d'euros.

Aujourd'hui, l'estimation par les services du coût de ce PLF 2025 est de l'ordre de 10 millions d'euros pour la seule Communauté urbaine.

C'est une des raisons qui ont conduit au souhait de contenir la hausse de la masse salariale à +2,96%, prévue initialement à +4,3% au BP 2025. Ce qui limitera la hausse des dépenses de fonctionnement à +2,4 millions d'euros en 2025 par rapport à 2024.

Cela explique également, en partie, la volonté de contenir les dépenses d'investissement à 128 millions d'euros, au budget principal pour le BP 2025.

Au total, pour 2025, sur les 128 millions d'euros du budget principal, le total des investissements de la Communauté urbaine sur la ville de Reims devrait se porter à 51,2 millions d'euros et le total des investissements sur les territoires ruraux, donc hors Reims Métropole, devrait se porter à 31,3 millions d'euros.

Ce qui revient à un investissement de 276 € par habitant sur la Ville de Reims (185 000 habitants) et un investissement de 391 € par habitant dans le rural (80 000 habitants).

Des niveaux d'investissements qui illustrent, une nouvelle fois, toute la solidarité et la puissance de mutualisation qui découlent de la communauté urbaine du Grand Reims.

N°212 - Ajustement des prévisions budgétaires 2024

Les décisions modificatives permettent l'ajustement des prévisions budgétaires en cours d'année et modifient donc partiellement le budget. Ces décisions modificatives concernent le Budget Principal et les Budgets Annexes des transports publics de personnes, des ordures ménagères, de l'eau potable, de l'assainissement, du Phare de Verzenay, de la ZAC de Bezannes, des parcs d'activités de la Malle et de la Husselle, de la zone d'activités du Val des Bois, de la ZAE de Pontfaverger-Moronvilliers, de l'archéologie et de la boucle locale de télécommunications.

Par ailleurs, il convient de fixer les montants définitifs des remboursements de mises à disposition des services pour l'année 2024. Ils s'élèvent ainsi à :

- 22 614 278 € pour les services de la communauté urbaine du Grand Reims au profit de la ville de Reims,
- 3 659 798 € pour les services de la ville de Reims au profit de la communauté urbaine du Grand Reims.

N°213 - Fixation des attributions de compensation provisoires au titre de 2025 et attributions de compensation définitives au titre de 2024.

Depuis la création de la communauté urbaine du Grand Reims, cinq réunions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) se sont tenues au cours desquelles les différents rapports actant du montant des attributions de compensation résultant des transferts de charges ont été adoptés.

Les communes membres du Grand Reims ont été sollicitées pour adopter les rapports successifs et le Conseil communautaire a fixé les montants d'attributions de compensation définitives des années 2017 à 2023. En 2024, il n'y a eu aucun transfert de compétences des communes membres vers le Grand Reims, ni de cette dernière vers ses communes membres.

Ainsi, les attributions de compensation définitives au titre de 2024 sont égales aux attributions de compensation définitives au titre de 2023 telles qu'elles ont été fixées par délibération du 16 novembre 2023.

A ce jour, aucun transfert de compétences des communes membres vers le Grand Reims ni de cette dernière vers ses communes membres n'est prévue pour 2025. Ainsi, **les attributions de compensation provisoires au titre de 2025 sont égales aux attributions de compensation définitives au titre de 2024.**

N°214 – Le Grand Reims soutient 11 acteurs locaux qui agissent en faveur des scolaires à hauteur de 44 490 €

Des subventions sont accordées à 11 organismes et associations, pour des montants globaux par nature d'activités :

- subventions Pôle Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims au titre des **classes transplantées** : 9 650 €
- subventions Pôle Vallée de la Suippe en faveur des **coopératives scolaires** : 23 608 €
- subventions Pôle Rives de la Suippe au titre du **transport scolaire, des actions scolaires et du fonctionnement pour un établissement secondaire** : 11 232,61 €

N°218 – Les Cordées de la réussite : 19 000 € de subventions afin de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur quel que soit le milieu socio-culturel.

Le dispositif « Cordées de la réussite » vise à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes quel que soit leur milieu socio-culturel, en leur donnant les clés pour s'engager avec succès dans les filières d'excellence. Des partenariats ont été mis en place entre un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur (grandes écoles et universités) dénommés 3têtes de cordées³ et des collèges ou lycées appelés « établissements sources ».

Ils ont pour objectif de lever les obstacles psychologiques ou culturels qui peuvent brider l'ambition des élèves issus de familles modestes et les conduire à s'autocensurer, alors qu'ils ont les capacités requises pour s'engager dans des études supérieures. L'académie de Reims compte une petite vingtaine de cordées dont les têtes de cordées « **Prépa'Rémois** » et « **Pistes pour la réussite** », portées respectivement par **Neoma Business School et Sciences Po** (Campus de Reims).

En 2023-2024, la cordée « Pistes pour la réussite » de Sciences Po a bénéficié à **107 élèves** issus de cinq collèges, dont trois du territoire : Paul Fort, Saint Remi et Coubertin. En parallèle des sessions hebdomadaires de « tutorat » dédié à la connaissance des études supérieures, des entreprises, métiers, à la visite d'entreprises, aux portes ouvertes des établissements d'enseignement supérieur, ou encore à la visite des amphithéâtres et des Restaurants Universitaires, des ateliers « Anglais et TICE, expression orale » ont été proposés et des sorties culturelles ont été organisées (pièce de théâtre, visite de la Comédie de Reims, cinéma, Château de Versailles).

Pour 2024-2025, le périmètre des établissements accompagnés par Sciences Po n'a pas encore été attribué. Le budget prévisionnel pour cette action est de **37 284 €**.

La cordée « Prépa'Rémois » de Neoma Business School, animée par 150 étudiants bénévoles du campus rémois, a accompagné cinq collèges, dont trois rémois : François Legros, Joliot Curie et Robert Schuman et trois lycées, dont le lycée Joliot Curie, avec une dizaine d'ateliers thématiques, des activités autour de la culture générale et de l'orientation, des sorties culturelles, un voyage... Pour 2024-2025, le budget de la cordée s'élève à 82 550 € dont 7 000 € sollicités auprès du Grand Reims. La cordée accompagnera neuf établissements (**200 élèves tutorés**) à savoir cinq collèges (dont trois rémois : François Legros, Joliot Curie et Robert Schuman) et trois lycées (dont le lycée Joliot Curie). Elle mobilisera 100 tuteurs.

Le Grand Reims subventionne également, depuis deux ans, le pôle **Par-delà le Handicap**, Avancer et Réussir des Etudes Supérieures (PHARES) de Prépa'Rémois de Neoma. Ainsi, au cours de ces deux années, une **vingtaine de jeunes en situation de handicap** du collège jusqu'au postbac a été accompagnée par une quinzaine d'étudiants.

Afin de permettre à ces actions d'être poursuivies, le Grand Reims attribue, pour l'année scolaire 2024-2025, les subventions suivantes :

- **5 000 €** pour Sciences Po Campus de Reims,
- **14 000 €** pour Neoma Business School.

N°219 - Le Grand Reims autorise à l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture) l'accès et l'exploitation des données du territoire en matière de bioéconomie.

La bioéconomie, domaine d'excellence du Grand Reims, est un axe majeur de son Projet de territoire et de développement économique. L'évaluation des performances environnementales et économiques de la bioéconomie actuelle et future du territoire du Grand Reims, notamment dans sa dimension urbaine, est essentielle pour orienter les décisions du Grand Reims afin d'assurer le développement durable de ces activités.

L'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) développe depuis plusieurs années une démarche de modélisation et d'évaluation intégrée et prospective pour mieux connaître les impacts du développement de la bioéconomie et se propose ainsi d'étudier sa mise en œuvre

dans le Grand Reims. **L'objectif scientifique est de produire des connaissances sur la structure et les performances de la bioéconomie urbaine.** La démarche prévue est de décrire finement les productions, usages et recyclages des biomasses du territoire et d'évaluer les performances de ce système grâce à de la modélisation et de l'évaluation intégrée.

De plus, une analyse des acteurs d'une ou plusieurs filières de valorisation sera réalisée, en étudiant leurs relations, intérêts, besoins et pouvoir de décision dans la création de nouvelles filières.

En parallèle, des scénarios prospectifs de réorganisation de ce système bioéconomique seront co-construits avec les acteurs du territoire. Par la présente délibération, le conseil communautaire autorise l'INRAE à accéder et à exploiter les données du territoire en matière de bioéconomie.

N°227 - Contrat de ville 2024 du Grand Reims : attribution de deux subventions en faveur de l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) totalisant 15 000 €, pour les associations « Champagne Ardenne Active » et « Textile du Monde »

Le nouveau contrat de Ville du Grand Reims, portant sur la période 2024-2030, a été signé le 11 avril 2024 par 17 partenaires signataires. Dans le cadre d'une volonté commune avec l'État, les priorités ont été recentrées autour de l'émancipation, l'emploi, les transitions, la sécurité et la prévention pour répondre au mieux aux attentes des concitoyens qui vivent dans les quartiers prioritaires rémois, tout en rendant plus agile le contrat de ville par la mise en place d'un fonds dédié aux microprojets.

L'appel à projets 2024 du Contrat de Ville a été lancé par le Grand Reims dès l'automne 2023, afin de ne pas pénaliser les porteurs de projet proposant des actions à réaliser en début d'année civile. **Trois conseils communautaires successifs ont permis de voter des subventions** totalisant respectivement : 408 170 € (27 mars 2024), 103 850 € (27 juin) et 4 000 € (26 septembre).

Il est proposé de soutenir deux actions pour un montant total de 15 000 € :

- **10 000 € pour l'association Champagne Ardenne Active qui propose le projet « Cité Lab » qui a pour objectif de favoriser l'entrepreneuriat dans les quartiers.** L'association organisera une démarche « d'aller vers » afin d'orienter plus efficacement les bénéficiaires vers les organismes d'accompagnement à la création d'entreprise, en assurant des **permanences au sein des structures du champ social** présentes dans les QPV. L'action se déroulera dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) du Grand Reims avec une priorisation sur les quartiers Croix-Rouge et Wilson / Maison Blanche / Châtillons, comprenant respectivement 12 400 et 13 200 habitants.
- **5 000 € pour l'association Textile du Monde qui propose « Un avenir cousu main »,** un projet de **formation en couture-retouche à un public féminin senior désireux de créer sa propre activité** en étant accompagné (micro-coopérative). Ce programme propose un parcours sur-mesure qui permet de développer des aptitudes et compétences organisationnelles (le savoir-être, l'expression orale, la santé au travail, la méthodologie de travail), techniques (les gestes et savoir-faire) pour être opérationnel à un niveau satisfaisant pour créer sa propre activité à la sortie de la formation. Cette formation sera organisée sur 17,5 semaines, ce qui représente 600 h, en partenariat avec la région Grand Est.

N°228 – Subvention d'équipement de 43 500 € à l'association Maison de l'Habitat, une entité cofondée par le Grand Reims, pour accompagner cette dernière dans la création en 2025 d'un nouveau service public à l'échelle de la communauté urbaine : un Espace Conseil France Rénov' (ECFR)

Pour rappel, la Maison de l'habitat a été créée il y a trois ans, sous l'impulsion du Grand Reims, avec 15 partenaires, dans le cadre de la loi ALUR. Cette association sans but lucratif, à vocation de service public, facilite l'accès au logement adapté pour chaque habitant. Outre sa mission principale, l'enregistrement des demandes de logement social sur le territoire du Grand Reims (auprès de 5 bailleurs au total), la Maison de l'habitat a diversifié ses missions de service public, en complémentarité avec les acteurs du territoire : délivrance d'informations sur les dispositifs d'amélioration et d'adaptation de l'habitat privé, sur les thématiques spécifiques dont le logement des jeunes, les économies d'énergies dans l'habitat et le bien vivre dans le Grand Reims. La Maison de l'Habitat gère ses locaux situés 31/33 rue Cérès à Reims.

En versant une subvention d'équipement de 43 500 € à l'association « Maison de l'Habitat », le Grand Reims va accompagner le développement de l'association ou la mise en place, à partir du 1^{er} janvier 2025, d'un service public au titre de l'Espace Conseil France Rénov' (ECFR) sur le territoire du Grand Reims. Il s'agira d'un guichet d'information, de conseil et d'orientation des ménages souhaitant s'inscrire dans une démarche de rénovation énergétique et/ou d'adaptation au handicap et au vieillissement de leurs logements. Ceci

s'inscrit dans les évolutions portées par l'Etat qui ambitionne avec son dispositif d'aide à la rénovation d'atteindre 150 000 rénovations globales par an dès 2024 et de 680 000 logements adaptés d'ici 2034.

N°233 – Berges de Reims : pour la création d'un lieu d'exception, un nouveau pôle d'attractivité dans Reims permettant de tourner la ville vers l'eau, convention avec GRDF pour organiser et financer à hauteur de 79 680 € TTC les travaux de déplacements des réseaux de distribution de gaz naturel nécessités par ce projet urbain

Le Grand Reims et la ville de Reims portent conjointement le projet urbain Berges de Reims, à proximité du centre-ville et en bordure du canal. **Par son ambition même, par la prise en compte du plan pluie, ce projet urbain métamorphose à plus d'un titre un site stratégique, d'où un impact important sur les actuels réseaux de distribution publique de gaz naturel qui doivent être déplacés.** L'opération globale de déplacement de ces derniers sera conduite par étapes et représente **un budget de 79 680 € TTC qui sera financé par le Grand Reims.**

Le site en cours de mutation est stratégique ; l'opération Berges de Reims est conduite entre le pont de Vesle et le pont de Venise, au croisement du canal, de la Vesle et du centre-ville.

Dans le cadre du programme Reims Nature, un nouveau lieu de centralité urbaine est en cours d'aménagement pour tourner la ville vers l'eau. Il s'agit d'aménager une nouvelle zone ludique, de loisirs et d'activités, grâce à une reconfiguration totale de l'espace actuel.

Le secteur des Berges de Reims souffrant d'un caractère très routier ne le rendant pas attractif pour des activités ludiques, la déconstruction du pont Charles de Gaulle, qui coupait le secteur en deux, a amorcé le renouveau de ce secteur.

Il est désormais envisagé de créer une place emblématique dans l'axe de la rue Libergier et de la Cathédrale avec, en son centre, une fontaine miroir d'eau, un marqueur de ce nouvel espace public majeur.

Pour rappel, les enjeux du projet d'aménagement et de reconquête des Berges de Reims sont les suivants :

- favoriser les modes actifs dans le cadre notamment de Reims à vélo avec la création d'une passerelle piétonne et cycles en remplacement du pont de Gaulle,
- donner de l'ampleur au port et réduire son caractère routier,
- créer un lieu d'exception au bord de l'eau conformément aux ambitions du programme Reims Nature,
- introduire de nouveaux usages et créer un lieu de destination,
- structurer la porte nautique métropolitaine.

N°234 – Berges de Reims : conventions avec la SANEF au sujet des parties de la future passerelle de Gaulle qui seront en interface avec l'A344

Dans le cadre du projet urbain Berges de Reims et de sa compétence « ouvrages d'art », le Grand Reims va construire la passerelle de Gaulle qui sera réservée aux modes actifs de déplacement, notamment la marche à pied et le vélo. Une convention doit être signée avec la SANEF pour la partie de passerelle qui sera positionnée au-dessus de l'A344. Cette dernière permettra à la fois de :

- définir les conditions techniques, administratives et financières de la construction de la passerelle, dont la gestion de la remise à niveau de l'A344 après ces travaux,
- préciser la répartition des responsabilités pour la gestion ultérieure de l'ouvrage entre la SANEF et le Grand Reims.

N°220 - Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires (TACCT) : le Grand Reims candidat à l'Appel à Manifestation d'Intérêt porté par l'ADEME

Le 15 décembre 2022, le Conseil Communautaire a adopté sa Stratégie Bas Carbone. Parmi les 80 actions à mettre en œuvre, plusieurs concernent l'adaptation au changement climatique et en particulier l'action n°75 qui consiste à **l'élaboration d'une stratégie de résilience pour le territoire**. La communauté urbaine du Grand Reims met déjà en œuvre différents projets permettant l'adaptation au changement climatique, portés de manière sectorielle.

Afin d'apporter une vision globale et coordonnée, le Grand Reims a entamé un diagnostic de la vulnérabilité climatique du territoire en utilisant une méthode proposée par l'ADEME appelée **TACCT (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique dans les Territoires)**. Des partenaires extérieurs ont aussi contribué à son élaboration. Cet outil permettra de hiérarchiser les enjeux à venir. Il sera finalisé en janvier 2025.

Désormais il s'agit de prévoir la suite de ce travail sur 2025 et 2026, avec la construction d'une stratégie d'adaptation au changement climatique pour le territoire et, parallèlement, l'émergence d'une culture de l'adaptation. Cet enjeu doit être intégré de manière transversale à toutes les compétences du Grand Reims.

Il apparaît souhaitable de saisir l'opportunité de cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) TACCT 2024 proposé par l'ADEME aux collectivités et Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui sont déjà engagés dans cette démarche.

Cet AMI de l'ADEME a pour finalité le **soutien aux démarches d'élaboration de diagnostics de vulnérabilité et de trajectoires d'adaptation au changement climatique**. Sur une durée de 18 mois, il permettra de :

- financer l'accompagnement par un bureau d'étude spécialisé,
- développer des actions d'acculturation aux enjeux climatiques,
- animer des temps de concertation avec les différentes parties prenantes du territoire.

Le fait d'être lauréat de cet AMI offrirait également au territoire du Grand Reims un accès à une communauté de travail régionale animée par le Cerema (mutualisation des connaissances et retours d'expériences).

N°221 - 10 000 € de soutien à la commune de Courcy pour sa participation au programme européen "Twinning Learning Programme - NetZeroCities "

NetZeroCities (littéralement « Villes Zéro Carbone Net ») fait partie du programme européen de recherche et d'innovation Horizon 2020 en soutien au Pacte Vert de l'Union Européenne. Ce programme a été conçu pour aider les villes à surmonter les obstacles structurels, institutionnels et culturels auxquelles elles sont actuellement confrontées pour atteindre la neutralité climatique. Il soutient la mission de l'UE « 100 villes intelligentes et neutres pour le climat d'ici 2030 » lancée dans le cadre du programme Horizon Europe.

Le projet fonctionne comme une plateforme orientée services. Il aide les villes européennes en leur fournissant le soutien et les solutions dont elles ont besoin pour atteindre la neutralité climatique d'une manière socialement inclusive. NetZeroCities soutient une série de projets pilotes pour favoriser un apprentissage rapide sur la manière d'atteindre la neutralité climatique à l'échelle de la ville, et gère un programme d'apprentissage par jumelage pour permettre l'apprentissage par les pairs.

Le programme d'apprentissage de jumelage (« The Twin Learning Programme ») guide les « villes jumelles » dans leurs efforts d'apprentissage et de réplique des villes pilotes, avec un accent pratique sur la mise en œuvre des méthodologies de transformation systémique et des approches innovantes démontrées par les activités pilotes, sur la voie de la neutralité climatique.

La commune de Courcy vient d'intégrer le programme « NetZero Twin Learning Cities », à la suite d'un appel à projets européen, et va démarrer dans ce cadre, un partenariat d'apprentissage réciproque avec la ville de Lisbonne.

Sensible aux problématiques liées aux dérèglements climatiques, la commune de Courcy, à travers le Living Lab Microville Durable 112, souhaite mener l'expérimentation européenne d'un « Eco2-Campus », tiers-lieu d'éducation autour des questions climatiques qui implique les écoles, les quartiers et villages de notre territoire, afin d'ouvrir ainsi de nouvelles perspectives aux générations futures.

Au titre de sa compétence pour contribuer à la transition énergétique, le Grand Reims accorde une subvention de fonctionnement de **10 000 €** à la commune de Courcy pour soutenir ce projet.

N°223 - Edition 2025 du défi « Au boulot, j'y vais autrement » : versement d'une contribution de 2 000 € à l'association Initiatives Durables

La promotion des modes alternatifs à la voiture individuelle et de la mobilité pour tous est un axe majeur du Projet de territoire du Grand Reims et de sa politique de mobilité. Elle a inscrit, au travers de son Plan de Déplacement Urbain et de sa stratégie de mobilité rurale, son intérêt pour le développement du vélo sur son territoire. Cela s'est concrétisé en 2021 par la mise en place d'une aide à l'achat de vélos pour les particuliers, d'un fonds de soutien à la réalisation d'infrastructures cyclables pour les communes ainsi que par la validation de son schéma directeur cyclable en 2022.

En 2024, elle a également, via une nouvelle Délégation de Service Public de transports et services de mobilité, développé une offre de transports publics et services de mobilité pour l'ensemble des communes de son territoire. Le Grand Reims souhaite accompagner ces actions par des mesures de sensibilisation et d'accompagnement des usages. A cet égard, le défi « Au boulot, j'y vais autrement ! » porté par l'association Initiatives Durables, représente une opportunité.

Les structures (entreprises, collectivités, administrations, établissements de santé, commerces...) incitent leurs salariés à utiliser ou tester les mobilités durables sur leur trajet quotidien sur une période d'un mois. Un classement est ensuite établi au niveau régional et peut également être établi au niveau du Grand Reims.

L'association Initiatives Durables porte désormais la coordination, l'organisation et l'animation du défi et de ses déclinaisons au niveau régional sur la base d'une convention liant l'association et l'ADEME signée pour une période de trois ans. Les collectivités et territoires participants contribuent financièrement à l'organisation du défi et à la mutualisation des moyens, bénéficiant ainsi d'un événement « clé en main », avec des outils mutualisés et de la communication (site Internet, supports de communication, commande groupée d'objets de promotion, accompagnement, animation).

Au regard du succès de l'opération de l'année dernière avec **25 structures participantes** et 397 personnes engagées dans ce défi sur le territoire du Grand Reims, il est proposé de participer de nouveau en 2025 au défi « Au boulot, j'y vais autrement » pour la 4^e année consécutive. Le total des kilomètres parcourus par l'ensemble des participants sera converti en dotation solidaire au bénéfice d'une association œuvrant dans les domaines des mobilités actives, partagées, solidaires ou inclusives.

La conversion des kilomètres en € est pondérée selon les modes de déplacement utilisés (modes actifs ou modes motorisés). Dans le cadre de l'organisation de ce défi, une contribution de **2 000 €** est versée par le Grand Reims à l'association Initiatives Durables et une convention de partenariat est signée entre le Grand Reims et l'association.

N°226 – Dans le cadre du contrat de ville du Grand Reims, la ville de Reims mobilise ses services pour participer à une expérimentation impulsée par l'association L'Amitié intitulée « Les mots du dehors ». Deux fois par mois, en espace public, en alternance à Orgeval et Walbaum : écoute, soutien et information pour lutter contre l'isolement social et ses conséquences psychologiques

Le nouveau contrat de ville, signé en avril 2024 pour les années 2024-2030, a recentré les priorités, dans le cadre d'une volonté commune avec l'État, autour de : l'émancipation, l'emploi, les transitions, la sécurité et la prévention pour répondre au mieux aux attentes des concitoyens qui vivent dans les quartiers prioritaires rémois.

La ville de Reims va s'engager dans une charte pour mobiliser ses agents pour participer à **une action innovante impulsée par l'association « L'Amitié », via son Club famille**. Ce dernier a déposé une demande de « bourse à l'initiative » de la Communauté Psychiatrique de Territoire (CPT). L'action projetée, une action innovante de prévention primaire intitulée « **Les mots du dehors** », est une réponse à des besoins recensés par la Ville auprès des habitants et par l'ensemble des acteurs sociaux : lutter et prévenir l'impact psychologique de l'isolement social.

Le Club famille va fédérer au sein d'une **charte d'engagement** à la fois : la Cité éducative, le Planning Familial, le CAST, Addictions France, le Département de la Marne, le CCAS, l'Association des Maisons de Quartier, la Mission Locale de Reims, le Centre de Loisirs Jeunes de la Sécurité Publique (CLJ), la Ville et le Grand Reims.

Le dispositif, expérimental, consiste, à organiser **des rencontres en espace public, à raison de 4 heures et deux fois par mois, tantôt à Orgeval et tantôt à Walbaum, deux Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.**

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- rencontrer les populations **dans l'espace public**,
- offrir un espace convivial et ouvert avec accès libre pour **écoute, soutien et information**,
- **rendre visibles les services disponibles** (sociaux, prévention, soin, soutien),
- **identifier et orienter** les personnes en difficulté **vers les services appropriés**,
- promouvoir la **santé mentale et le bien-être**,
- encourager les **liens entre habitants et institutions**

N°227 – Contrat de ville du Grand Reims : rapport sur 2023, emblématique de l'ambition de la politique de la ville et du logement, pour agir sur l'urbain et l'humain en faveur de la qualité de vie des Rémoises et des Rémois et soutien de l'Etat.

Conformément à la réglementation, un rapport est partagé avec l'assemblée au sujet du contrat de ville du Grand Reims de 2023.

Ce rapport a réaffirmé les enjeux suivants :

- **la jeunesse**, en vue de promouvoir l'égalité des chances et favoriser l'inscription des jeunes dans des parcours de réussite,
- les initiatives « politique de la ville » pour conforter le droit commun et **agir en faveur de l'emploi**

- **dans les quartiers Emploi et entrepreneuriat, la qualité de vie, la qualité de ville et la rénovation urbaine.**

Les principales avancées pour l'année 2023 ont été :

- le financement de 87 projets à hauteur de 493 260 € pour le **volet contrat de ville** et 33 projets pour 232 175 € au titre **du volet Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD)**,
- la poursuite des travaux et des études de maîtrise d'œuvre prévus par la convention du **Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU)** de Reims. Le NPRU couvre quatre quartiers prioritaires de la politique de la ville, à savoir Croix-Rouge et Orgeval (quartiers d'intérêt national), Châtillons et Europe (quartiers d'intérêt régional),
- une **politique locale de l'habitat et du logement ambitieuse**, tant en matière de production d'une offre nouvelle, de réhabilitation énergétique ou encore de politique de peuplement. L'un des principaux enjeux est de construire mieux en améliorant la qualité et le confort des logements et en les adaptant aux besoins des habitants tout en respectant l'environnement,
- la **poursuite d'une politique de tranquillité résidentielle** dans le cadre du CISPD : cellule de veille pour traiter des remontées de phénomènes d'incivilités, éviter l'escalade et maintenir la qualité de vie dans les quartiers ; déploiement des heures des sociétés de gardiennage par les bailleurs sociaux dans le cadre de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Par le biais de la Dotation de Solidarité Urbaine 2023, l'Etat a versé 29 357 395 € pour les opérations de la ville de Reims et 214 792 € pour les actions menées au sein de la ville de Tinquex.

N°229 – Convention entre le Grand Reims et l'Association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Seniors pour mettre à la disposition de la médiathèque La Bulle de Courlandon deux jeunes qui vont s'engager pour huit mois et pour un budget annuel de 1 837,60 €

Il existe en France un dispositif de Service Civique Solidarité Seniors qui permet à des jeunes âgés entre 16 et 25 ans (jusqu'à 30 ans en cas de situation de handicap) de s'engager autour de la solidarité intergénérationnelle. L'objectif au niveau national est de répondre à 4 enjeux :

- rompre l'isolement des aînés à domicile ou en établissement,
- aider à bien vieillir (prévention / santé / engagement et lien social / accès au numérique),
- promouvoir les métiers du grand âge auprès des jeunes engagés, issus de la diversité et contribuer à valoriser les métiers du secteur,
- développer le bénévolat et la fraternité intergénérationnelle envers les seniors isolés et les personnes vulnérables.

Dans le cadre d'un accord « gagnant-gagnant » entre le service public délivré par la médiathèque de Courlandon et deux jeunes qui seront mobilisés, pendant 8 mois maximum et pour un coût annuel de 1 837,60 €, pour le Grand Reims, la médiathèque de Courlandon va pouvoir à la fois :

- **maintenir du lien social** : visites de convivialité, accompagnement dans l'utilisation d'outils numériques, portage de livres à domicile, jeux de société, activités manuelles (ateliers créatifs, pâtisserie...), sorties extérieures (balades, visites culturelles...), orientation vers des acteurs et actions du territoire...
- **créer des animations collectives** : appui aux activités d'animation de la médiathèque, activités ludiques de stimulation / de mémoire, jeux collectifs (bingo, loto...), recueil d'expériences de vie, ateliers bien-être/détente, actions autour projets culturels, ateliers de jardinage, création d'outils de communication,
- **participer à la vie de l'établissement, en lien avec l'extérieur** : faire connaître les activités et événements organisés, participer à la rencontre des acteurs du territoire et favoriser la création de projets avec des partenaires, développer des projets intergénérationnels, « aller vers » les seniors les plus isolés pour promouvoir les activités de l'établissement.

Plusieurs **bénéfices** sont également attendus :

- ce service civique sera aussi **pour les volontaires un temps de recul sur leurs parcours**, cela favorisera la construction d'une stratégie personnelle pour leurs avenir, grâce à l'accompagnement de la Médiathèque,
- les publics touchés et accompagnés bénéficieront de moyens supplémentaires, ce qui permettra de mener **davantage d'activités ou d'améliorer la qualité de l'existant**, en les impliquant plus activement avec une intervention différente de celle des professionnels,
- la médiathèque La Bulle aura l'opportunité de développer **des activités représentant une « valeur sociale ajoutée »**, et de favoriser la **transmission de savoir-faire et de conseils par les professionnels** auprès d'un jeune et ainsi de répondre aux missions principales des bibliothèques de lecture publique.

N°230 - Communication au Conseil du rapport 2023 sur l'emploi des agents en situation de handicap : avec 6,12% le 31 décembre 2023, le Grand Reims est à nouveau au-dessus du seuil légal de 6%.

La loi impose aux employeurs privés et publics, lorsqu'ils emploient au moins 20 personnes en Equivalent Temps Plein, **d'atteindre au minimum un taux de 6% de travailleurs handicapés**. Si ce seuil n'est pas atteint, l'employeur devra acquitter une contribution financière au fonds pour l'insertion des travailleurs handicapés dans la fonction publique.

Au 31 décembre 2023, le Grand Reims a atteint un taux d'emploi des personnes en situation de handicap à hauteur de **6,12 %**. Le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sein des services communautaires est de **88 agents** se répartissant comme suit :

- 60 agents reconnus en situation de handicap par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées,
- 13 agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité,
- 1 agent victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente,
- 1 agent titulaire d'une pension d'invalidité,
- 11 agents ayant bénéficié d'un reclassement professionnel,
- 1 agent ayant fait l'objet d'un placement en Période de Préparation au Reclassement,
- 1 agent titulaire d'une carte d'invalidité.

Pour information également, **le montant des prestations réalisées par les ESAT (Établissements et services d'accompagnement par le travail) s'élève à 123 556,79 € HT (dont 44 283,51 € pour la main d'œuvre).**

Le Grand Reims ayant dépassé le seuil légal, la Communauté urbaine n'aura pas à verser de contribution financière.

N°236 – Le Grand Reims va confier à l'Établissement Public Foncier Grand Est la mission d'acquisition et de transformation d'une friche industrielle située en bordure du canal à Sept-Saulx en faveur d'un projet de tourisme fluvial.

Le Grand Reims va utiliser un levier en faveur de l'aménagement de son territoire. **L'Établissement Public Foncier Grand Est (EPFGE) va acquérir une friche industrielle située près du canal à Sept-Saulx, occupant 8 200 m², pour concevoir un projet de tourisme fluvial. Une convention opérationnelle précisera notamment la durée de portage – cinq ans, et les modalités financières.**

Pour rappel, le 10 septembre 2021, le Grand Reims a signé une convention cadre avec l'Établissement Public Foncier Grand Est (EPFGE), pour confier pendant 10 ans à cet organisme des missions d'acquisitions et de portages fonciers nécessitées par ses projets. Une autre étape fut franchie, ultérieurement, avec la signature le 7 décembre 2022 d'un avenant qui a permis d'élargir le périmètre d'intervention de l'EPFGE à l'ensemble des communes du Grand Reims, notamment dans le domaine de la résorption des friches de toute nature.

N°241 – Complexe aqualudique UCPA Sport Station I Grand Reims : approbation d'une nouvelle grille tarifaire et versement d'une compensation de 230 000 € pour la non-indexation des tarifs.

Par délibération du 29 juin 2023, le Conseil Communautaire a validé l'avenant n°7 au contrat de Concession, portant modification de la formule de calcul de l'indexation. Il convenait alors de préciser les modalités de calcul de certains termes de la formule d'indexation proposées dans le présent avenant.

A ce titre, les valeurs du coefficient K, correspondant au calcul de la formule d'indexation pour la détermination des subventions forfaitaires d'exploitation, qui sont applicables au 1^{er} septembre de l'année N et prennent en compte les valeurs des indices connues au 30 avril de l'année N, sont ainsi précisées pour 2023 et 2024. Les valeurs définitives de ce même coefficient sont également indiquées pour 2021 et 2022. Par ailleurs, le concessionnaire n'a pas pu appliquer l'indexation des tarifs au 1^{er} septembre 2022, étant donné les échanges en cours sur la formule d'indexation.

La communauté urbaine du Grand Reims et la SAS Reims Aquagloss se sont donc rapprochées pour convenir de la méthodologie de calcul de la perte de recettes et ont fixé le montant de la compensation à verser à ce titre à la SAS Reims Aquagloss. Cette compensation pour la non-indexation au 1^{er} septembre 2022 s'élève à **230 000 € HT**.

En parallèle, la SAS Reims Aquagloss a proposé de nouveaux tarifs pour d'une part, permettre un meilleur accès aux espaces de pratique et entre autres la création d'un tarif estival correspondant à la mise en place d'une nouvelle offre d'activités accessibles à tous les usagers de l'espace aquatique et, d'autre part, de

modifier ou supprimer certains tarifs pour faciliter la lisibilité de ceux-ci et des activités proposées sur l'ensemble de l'équipement.

www.grandreims.fr